



Lettre ouverte
à
Madame la Ministre de l'Écologie,
Monsieur le Ministre de l'Énergie

Dans une lettre réf : IND/2011/8771, vous confiez une mission d'étude au Conseil Général de l'Industrie, de l'Énergie, et des Technologies et au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, afin que ceux-ci puissent vous éclairer sur les dangers environnementaux de ce projet au regard de son intérêt économique.

Selon nous, votre initiative n'est pas à la mesure des inquiétudes et de la mobilisation que suscite ce projet, faute de traiter les questions et les remarques suivantes :

1. Pourquoi cette étude n'a-t-elle pas été faite avant la décision d'octroyer des permis d'exploration ?
2. En quoi ce projet est-il compatible avec la loi Grenelle qui prévoit une réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ?
3. En quoi ce projet respecte-t-il le principe constitutionnel du principe de précaution ?
4. En quoi la méthode française peut-elle être plus sûre que la méthode américaine alors qu'il s'agit des mêmes brevets et que l'opacité demeure sur la composition des produits chimiques utilisés ?
5. Pourquoi lorsque vous parlez de classement UNESCO, pour les Causses des Cévennes, vous ne citez ni le projet de classement CHAUVET et PONT d'ARC, ni l'atteinte aux espaces protégés (Zones Spéciales de conservation, Natura 2000...), ni la Réserve nationale des Gorges de l'Ardèche, ni le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, ni le Parc national des Cévennes : outils de protection et de développement local fondé sur la valeur du patrimoine ...
6. Qu'est ce qui vous permet de dire que ce procédé émet globalement moins de gaz à effet de serre que l'extraction de pétrole ou de charbon ?
7. Comment comptez-vous gérer les eaux polluées extraites et que comptez-vous faire des milliers de mètres-cubes d'eau pollués laissés au fond des puits ?
8. Quels ajustements juridiques prévoyez-vous pour faire passer ce projet ?
9. Lors de la phase d'exploration, c'est déjà la technique de fracturation hydraulique qui est utilisée.
10. Le code minier vient d'être modifié en janvier dernier et accorde aux titulaires du permis le droit de vendre, dès la phase d'exploration et pendant 5 ans, les produits extraits du sous-sol.

Cette liste n'est pas close. Vous savez Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, que nous pouvons encore trouver bien des éléments troublants. Et parmi ces éléments d'inquiétude, le plus important est que les organismes chargés de cette mission puissent être les mêmes que ceux qui sont à l'origine de tous les grands projets énergétiques du pays. Il s'agit de la CGIET et CGEDD.

Ces derniers managés par le grand Corps des Mines et les Ponts et Chaussées, ont l'habitude de travailler dans l'opacité la plus grande (cf projet nucléaire dont superPHenix, avions renifleurs ... et la vente des autoroutes dans les transports).

Ils font « la pluie et le beau temps en France » depuis l'Ancien Régime. Sur la forme comme sur le fond, on peut s'étonner de méthode d'un autre âge, peu démocratique.

Il semble que l'Etat perd toute prise et faillit à sa mission première qui est de protéger notre territoire. Cet élément est celui, sans aucun doute, le moins accepté par la population. Pourquoi ne pas avoir ouvert cette mission à des personnalités indépendantes et aux responsables de notre territoire (pour construire un cabanon de plus de 20m², il faut l'autorisation des maires dans le cadre des PLU).

Non, votre démarche ne nous convient pas. Elle ne vise qu'à gagner du temps, laissant aux industriels le temps d'entreprendre les démarches administratives, d'effectuer les travaux et de mettre en place une stratégie de communication.

Des explications techniques des uns et des autres ne suffiront pas à faire taire notre colère. Vous avez court-circuité le débat au début du projet. Nous ne sommes pas dupes et imaginons très bien la conclusion de la mission. Notre détermination est totale, partagée par l'ensemble des citoyens et des élus. Vos services vous auront sans doute informé de l'ampleur et de la diversité de la mobilisation en Ardèche. Et nous savons qu'il en est de même dans tous les départements touchés par les trois projets. Cela se propagera, bien sûr, dans les zones où il y a d'autres permis en instance.

Nous avons été aidés dans notre prise de conscience par l'expérience des Etats-Unis et du Canada. Nous allons faire en sorte de nous mettre en relation avec les autres pays qui sont menacés par les mêmes projets.

Nous attendons une décision écrite de Monsieur le Premier Ministre retirant, quelque soit le coût, les permis d'exploration concernés.

Restant à votre disposition pour un dialogue sur les problèmes énergétiques et sur la façon de l'aborder,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux et les plus déterminés.

Le 23 février 2011

Jean-Louis CHOPY
Porte-parole du
« Collectif Ardéchois Stop aux gaz de schiste »
collectif07sgds@frapna.org